



Ville de Pertuis

Pertuis, le

17 janvier 2008

Monsieur Thierry GRUFFAZ
Président de l'Association
« Plaisir de vivre au cœur de Pertuis »
BP 50
84121 PERTUIS CEDEX 1

AB/CP/CS :
CABINET DU MAIRE

N./Réf. :
V./Réf. :

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier du 12 décembre dernier concernant la pétition pour la défense du Centre Ancien de Pertuis.

Croyez que je partage totalement vos remarques et vos préoccupations et tous ces actes prouvent le manque d'incivilité de nombreuses personnes dont certaines sont, peut-être, signataires de la pétition...

Dans votre courrier vous signalez que des améliorations ont été apportées dans les années 2000 ce qui est exact car nous avons lancé un programme de rénovation du Centre Ancien. Mais, il est évident, qu'à ce jour, la Rue Durance est particulièrement dégradée.

Néanmoins, je vous signale que la Ville a un projet de réhabilitation de l'ensemble du bâtiment et de deux autres maisons dont elle est propriétaire en vue de l'extension des Services de la Mairie.

Ce n'est donc qu'à l'issue de cette réhabilitation que la petite place et l'intégralité de la rue seront rénovées. Ceci n'exclut pas le fait que la propreté doit régner et être maintenue.

Concernant l'insécurité, comme vous le savez, bien que la loi stipule que le Maire est garant de la sécurité des biens et des personnes, il n'en demeure pas moins que celle-ci incombe à l'Etat.

D'ailleurs, je vous signale qu'au cours de sa visite à Pertuis le 21 décembre, Monsieur le Sous-Préfet d'Apt, le Commandant de la Police Nationale, le Chef de la Police Municipale et ma collègue Hélène FABER, déléguée à la Sécurité et au Stationnement ont visité l'ensemble du Centre-Ancien.

Ensuite, la cellule de veille du Contrat Local de Sécurité s'est réunie le lundi 7 janvier dernier à PERTUIS. Puis, au cours de la réunion du Comité de la Prévention de la Délinquance qui s'est tenu le 14 courant à la Préfecture, ma collègue Hélène FABER, qui me représentait, a eu confirmation que la délinquance avait diminué de 11 % à PERTUIS.

.../...

Certes, nous ne serons jamais entièrement satisfaits mais, néanmoins, toutes les procédures mises en place depuis plusieurs années portent leur fruit.

En effet, j'ai été le premier Maire du Département à signer un Contrat Local de Sécurité avec l'Etat et nous avons la chance d'avoir une Police Municipale très performante et très bien équipée qui travaille en étroite collaboration avec la Police Nationale ce dont nous pouvons nous réjouir.

Par contre, réglementairement, la Police Municipale n'a pas la possibilité d'accomplir certaines missions et notamment dans le domaine des stupéfiants.

Enfin, vous avez entièrement raison d'écrire que cette situation est inacceptable au 21^{ème} siècle en France.

Concernant l'augmentation des vols et des dégradations, lorsque vous signalez que des gouttières d'évacuation d'eaux pluviales en zinc ont disparu, que des façades neuves sont taguées, que des voitures ont été volées ou dégradées, les victimes doivent se rendre au Commissariat pour déposer plainte.

Par contre, il n'est pas du ressort de la Municipalité de nettoyer les murs privés sans autorisation. Concernant ce point précis, lorsqu'une façade est taguée, il appartient d'abord au propriétaire de déposer plainte mais aussi de saisir le Centre Technique Municipal (avenue de Verdun – ☎ : 04.90.09.41.00) afin que nous procédions au nettoyage mais les propriétaires doivent signer une décharge dans le cas où l'enduit ou la peinture serait détérioré. De surcroît, ils doivent fournir une peinture anti-tag ou anti-graffiti.

Au sujet de l'occupation des Rues tardivement et du bruit le soir, j'ai reçu à différentes reprises les responsables d'association et je leur ai rappelé que les plaignants doivent systématiquement appeler la Police Municipale ou la Police Nationale. Je partage également votre avis et je ne veux pas que « la loi du plus fort s'installe à Pertuis ».

Comme vous, je déplore que certaines personnes souillent les chaussées, urinent sur les murs et déposent les encombrants dans les containers alors qu'ils devraient être amenés à la Déchetterie (puisque'ils ne font pas parti des ordures ménagères).

Tout cela est intolérable mais il faudrait prendre les personnes en flagrant délit afin qu'elles soient poursuivies.

.../...

Pour rétablir la sécurité, vous demandez le renfort des patrouilles de Police dans le Centre Historique. Je vous ai fait part de la compétence des deux Polices en vous signalant que si nous travaillons en étroite collaboration avec la Police Nationale celle-ci doit faire appel à la Brigade des Stupéfiants pour des opérations d'envergure (ces informations ont été données lors de différentes réunions de coordination avec le Commandant DAVEAU).

La mise en place d'un numéro spécifique me paraît peu adaptée sachant que la Police enregistre les plaintes. Je profite de l'occasion pour vous signaler qu'il est nécessaire à la Police d'obtenir le maximum de précisions pour essayer de trouver les coupables.

Concernant les peines prévues par le Code Pénal, comme vous le savez, la séparation des pouvoirs ne me permet pas de m'ingérer dans ce domaine.

Pour ce qui est des stationnements illégaux dans le Centre Ancien et pour tenter d'y remédier, la Municipalité a créé le Parking Vigne/Dévalade, entièrement financé par la C.P.A, d'une capacité de 300 places. Il est placé sous vidéo-surveillance comme d'ailleurs, 9 autres parkings de la Ville, soit au total 816 places vidéo protégées.

Bien entendu, les habitants du Centre Ancien sont prioritaires pour garer leur véhicule la nuit par abonnement.

Ce nouvel aménagement devrait permettre de désengorger le Centre-Ville des automobiles stationnant de façon anarchique, de remettre en valeur le Centre Ancien, de redonner la priorité aux piétons et de permettre la redécouverte de l'architecture de notre ville

Concernant plus particulièrement le problème de la propreté, je vous précise que les rues sont nettoyées quotidiennement (balayeuse le matin) et depuis les mois de septembre par trois agents de salubrité munis de « pousse-pousse » qui effectuent des passages réguliers.

Au sujet des crottes de chiens, plusieurs distributeurs de sachets ont été installés à travers la Ville : Cours de la République (Partie Basse au niveau de la Fontaine Maurel), Place Garcin, Parc Granier, Places Mirabeau et Saint Pierre pour encourager les propriétaires à ramasser les excréments.

A titre d'exemple, je vous signale que j'ai constaté qu'entre mon domicile Rue de Croze et la Mairie, alors que le nettoyage avait été effectué depuis quelques heures, des crottes de chien jonchaient le sol. Vous allez me répondre : « alors il faut verbaliser !!! ».

Si réglementairement les Policiers ont la possibilité de dresser des procès-verbaux envers les maîtres peu scrupuleux, ils doivent les prendre en flagrant délit.

Aussi, je peux vous assurer que leur tâche est très difficile car à leur vue, les propriétaires de chiens ramassent les crottes ou déclarent que l'animal ne leur appartient pas....

Je tiens à vous préciser que grâce à la Communauté du Pays d'Aix à laquelle nous avons la grande chance d'adhérer, les containers situés dans le Centre Ancien seront remplacés par des colonnes enterrées.

Pour l'instant, je demande au service de la C.P.A d'envisager avec les Services de la Ville, un nouvel emplacement pour les containers et libérer ainsi le transformateur.

Sur le long terme, vous me demandez d'apporter une attention toute particulière à l'Economie et de la mettre au centre des préoccupations. Malheureusement, Pertuis, comme la plupart des Villes de France, voit leur Centre-Ville se vider et les Maires ne peuvent pas obliger les commerces, les restaurants ou les bars à s'y installer ou à y demeurer. Il en est de même du côté des consommateurs.

Afin de maintenir, un tissu socio-économique culturel dans le centre-ville et historique, une fois de plus, grâce à la CPA, nous avons obtenu une concession d'aménagement avec la SEMEPA (Société d'Economie Mixte en Pays d'Aix), et programmé la réhabilitation de l'Îlot de l'Ange et des places Jean Jaurès, St Pierre, du 4 Septembre et de la Tour St Jacques.

Je rappelle également l'achat et la réhabilitation des Etablissements MONCONFORT par la C.P.A. dont le coût est estimé à 11 millions d'euros et votre remarque me permet de vous donner des précisions sur cet important dossier.

Contrairement à ce que certains racontent le projet n'a jamais été abandonné. Pour preuve, le jeudi 20 décembre dernier, le groupe de travail a retenu l'équipe d'Architectes qui sera chargée de la réalisation du projet.

Le financement de l'opération a été voté et en tout état de cause, quelles que soient les informations qui circulent, surtout en cette période électorale, l'ouverture du Centre Culturel ne pourra intervenir avant 2010.

Pour conclure, je vous précise que je n'ai aucun pouvoir sur les propriétaires privés qui louent des appartements à la limite de l'insalubrité et qui sans aucun scrupule se désintéressent du comportement de leur locataire.

Je vous demande d'accepter mes excuses pour le retard apporté à ma réponse mais je tenais à vous donner les précisions qui s'imposent afin qu'aucune équivoque ne subsiste sur tous ces sujets.

Avec mes remerciements pour l'intérêt que vous portez à notre ville, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,



André BOREL